Lundi 24 juin, les représentants du Se-UNSA étaient reçus en audience par Monsieur le Recteur.

Ce fut l’occasion de faire remonter nos revendications et d’obtenir des engagements concrets sur certains points pour les personnels non-titulaires.

**Pour les collègues en CDI signé après le 1er septembre 2009 la situation s’améliore !**

 Dès le 5 septembre, le Secrétaire académique du SE-UNSA interpellait Monsieur le Recteur sur la situation de nos collègues qui avaient signé un CDI après le 1er septembre 2009. En effet, leur salaire était calculé au prorata du temps de service en établissement, le rectorat leur garantissant au minimum une rémunération équivalente à un mi-temps. Plusieurs personnes avaient vu ainsi leur situation se dégrader, passant d’un CDD à plein-temps à un CDI à mi-temps.

**A la rentrée, Monsieur le Recteur s’engage à rémunérer toutes les personnes en CDI, qui avaient auparavant un CDD à temps plein, sur la base d’un temps plein, comme les collègues dont le contrat avait été signé avant le 1er septembre 2009. Quelques exceptions pourront être faites cependant pour les disciplines dites « rares ». En cas de difficulté contactez-nous !**

**Attention, le CDI n’est pas la titularisation. S’il apporte une certaine sécurité, un licenciement est possible. Pour l’instant, l’académie d’Amiens n’y a jamais eu recourt.**

**Indemnités de déplacement pour les concours : peut mieux faire !**

 **Les personnels contractuels ont droit d’être indemnisés de leurs frais de transport lorsqu’ils passent un concours** (contacter la Division des Examens et Concours du rectorat). Encore faut-il qu’ils le sachent. Cette année de nombreux collègues ont pu être remboursés grâce à l’information diffusée par le SE-UNSA.

Nous avons donc demandé à ce que le Rectorat avertisse les collègues de leurs droits pour les prochaines cessions.

De plus nous demandons le remboursement des frais d’hébergement (hôtel, restauration…). Mais là peu d’espoir !

**Les concours**

Cette année, la mise en place du concours réservé et de l’examen professionnalisé a posé de nombreux problèmes : manque de formation spécifique, critères d’éligibilité trop rigides, jurys qui ne tiennent pas compte de la particularité des candidats à ces concours, certaines disciplines n’ont pas de concours….. Bref **tous les problèmes que vous nous avez remontés ont été abordés et seront relayés par Monsieur le Recteur au Ministère.**

Nous demandons des formations dans l’académie pour ces concours. Tenez-nous au courant de ce qui se met en place.

**Date importante :**

La commission d’affectation des personnels non-titulaires aura lieu le **23 août**.

 Xavier LENEVEU Responsable second degré